Lycée Hôtelier
le Touquet

Au Touquet, le 24/05/18

Service Intendance

MARCHE PUBLIC SANS FORMALITE PREALABLE

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES
CREMERIE

Du 1er août 2018 au 31 juillet 2019

Le présent document est le support unique pour la passation du marché

Dépositaire de l'offre et pouvoir adjudicateur :

M. Henri CHWEUDURA
Proviseur du Lycée Hôtelier du Touquet
1 avenue du Château
62520 LE TOUQUET

Contacts : G. DEJARDIN
L. LEFEBVRE
Tél. : 03.21.05.04.00 ou 03.21.05.98.22
Fax : 03.21.05.98.26
Mel : intendant.0622807P@ac-lille.fr ou laurence.lefebvre1@ac-lille.fr

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GENERALES

1 - Objet du Marché :

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture de denrées alimentaires pour l'activité pédagogique de l'établissement et pour lesquelles les marchés académiques de denrées alimentaires auxquels souscrit l'établissement ne peuvent répondre compte tenu de leur spécificité, de leur conditionnement, de leur qualité ou encore de leur modalité de livraison... Les denrées alimentaires concernées par ce marché sont les fromages et les produits de crèmerie classique. Les montants estimés correspondent au maximum de dépenses pour chaque lot et n'engagent pas le pouvoir adjudicateur sur un minimum de commande.

Le marché est alloti en deux lots :
Lot n° 1 : fromages affinés, voir annexe 1, montant estimé : 6 700 € TTC.
Le nombre d'attributaire pour ce lot est fixé à 2.
Lot n° 2 : crémerie classique, voir annexe 2 : 9 000 € TTC
Le nombre d'attributaire pour ce lot est fixé à 2.

2 – Forme du marché :

Cet accord-cadre est réalisé sans formalité préalable conformément au Code des marchés publics. Il est constitué de 2 lots, par conséquent, si un candidat souhaite répondre à un ou deux lots, il devra impérativement faire une proposition distincte pour chaque lot par écrit dûment visé par un responsable.
Le présent accord-cadre est multi-attributaire selon les lots, à bon de commande pour chaque lot, et il est souscrit pour une durée de 12 mois à compter du 1er août 2018 jusqu'au 31 juillet 2019.

3- Critères de choix :

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1er CRITERE : LA QUALITE *(coef.5)*
- Les produits devront répondre aux spécificités définies dans les tableaux figurant en annexe.
- Ils seront conditionnés dans un emballage conforme aux législations en vigueur, indiquant la date de conditionnement, la D.L.C. ou D.L.U.O., la durée de vie totale du produit, la température de conservation, le nom, un descriptif (état cru, cuit...), la quantité, le pays d'origine.
- Si additifs, préciser nom et quantité
- Si huiles végétales utilisées, préciser la nature
- Si amidons, préciser leurs natures
- Préciser la présence d'allergènes

2ème CRITERE : LE PRIX *(coef.4)*
Compétitivité des tarifs sur la liste des produits habituellement commandés jointes en annexe et sur un pourcentage de réduction à appliquer sur l'ensemble du catalogue de l'attributaire.
Livraisons franco de port.

3éme CRITERE : LIVRAISON *(Coef.4)*
- Livraison possible au minimum 2 fois par semaine.
- Pas de livraison le samedi.
- Commandes supplémentaires possibles (la veille pour le lendemain)

Paraphe du candidat :

- Décommandes possibles (la veille pour le lendemain)
- Conditionnements adaptés aux produits demandés (au détail, à la pièce, au kg, au litre ...)
- Un contrôle ponctuel à la livraison sera réalisé. En cas de non-conformité (Pièçage, grammage, qualité de découpe...) un retour et un remplacement immédiat sera pris en charge par le fournisseur.

4éme CRITERE : TRACABILITE ET CONTROLE*(Coef.1)*
- Le fournisseur s'engage à fournir les éléments de traçabilité des produits.
- Le fournisseur s'engage à fournir les démarches qualités de l'entreprise en référant : certifié ISO, Haccp, label...
- Le fournisseur s'engage à fournir régulièrement des résultats d'auto-contrôles sur les produits (analyses microbiologiques, physico-chimiques....)

Dans le cas des lots multi-attributaire, toutes les offres obtenant moins de 50 % de satisfaction des critères mentionnés ci-dessus seront éliminées, et ceci même si le nombre d'attributaire fixé dans le présent cahier des charges n'est pas atteint.

3- Critères d'attribution des bons de commande pour les lots multi-attributaires :

Pour chaque lot multi-attributaire, l'attribution des bons de commandes s'effectuera selon la compatibilité entre la qualité du produit souhaitée par le pouvoir adjudicateur et celle proposée par le fournisseur, la compétitivité du tarif proposé, et la compatibilité des modalités de livraison avec les besoins de l'adjudicateur.

ARTICLE 2 – PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document et ses annexes valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières dûment paraphés et signés. Ce document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché. **La remise de prix devra impérativement être effectuée sur le tableau figurant en annexe sans changement dans les colonnes, les lignes et les dénominations pré-remplies. Cette annexe devra être transmise sous format papier avec la signature du responsable (sauf pour les offres dématérialisées bénéficiant de la signature électronique) mais aussi sous format numérique pour permettre son traitement informatisée en vue de la comparaison des offres. Le taux de réduction sur l'ensemble du catalogue devra être précisé sur les annexes mentionnées ci-dessus.**
- L'agrément sanitaire pour les produits portant sur des denrées d'origine animale.
- Le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services (Arrêté du 19 janvier 2009 – JO du 19 mars 2009), dûment paraphé et signé.

ARTICLE 3 – REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1 – Pouvoir adjudicateur :

Lycée Hôtelier du Touquet
avenue du château
62520 LE TOUQUET
Représenté par Monsieur Henri CHWEUDURA, proviseur,
Comptable assignataire des paiements : agent comptable du Lycée Hôtelier du Touquet.

2 – Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 8 juin 2018 avant 12h00.
Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

3 – Modalités d'envoi :
Les plis contenant les offres seront transmis au Lycée Hôtelier du Touquet à l'adresse mentionnée ci-dessus soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, soit par dépôt en main propre au service intendance avec attestation de dépôt, soit par le biais du site AJI avec signature électronique pour les offres dématérialisées.
Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté comportant la mention « marché public, enseignements professionnels 2018-07-lot n ° ..., ne pas ouvrir ».

4 – Renseignements complémentaires
Les candidats peuvent obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, en s'adressant à :
Gaëtan DEJARDIN, agent comptable du Lycée Hôtelier du Touquet,, tél. : 03.21.05.04.00
Mail : intendant.0622807@ac-lille.fr ,
ou Laurence LEFEBVRE, Fondée de pouvoir de l'agent comptable du Lycée hôtelier, tél . : 03.21.05.98.22
Mail : laurence.lefebvre1@ac-lille.fr

Procédures de consultations : Marché sans formalité préalable. Le présent contrat fait référence au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (C.C.A.G. Fournitures courantes et services).

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les entreprises.

L'établissement pourra s'approvisionner auprès d'un fournisseur de son choix du seul fait du défaut d'approvisionnement aux dates et heures fixées ou d'une livraison défectueuse (non-respect des normes françaises et européennes en vigueur).

ARTICLE 4 – PRIX ET PAIEMENT

1 – Prix

→ Les prix :
Les prix sont fermes et franco de port. Les prix sont fermes, franco de port et toutes taxes incluses.

→ Forme du prix :
Le prix revêt la forme d'un prix forfaitaire et global qui est réputé rémunérer l'ensemble de la prestation. Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies au présent cahier et annexe. **Il comprend l'ensemble de la prestation, notamment les charges fiscales, para fiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation. La remise de prix est obligatoirement faite TOUTES TAXES COMPRISES (notamment la TVA).**

2 – Délai de validité des offres

Le candidat est tenu par son offre durant 75 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

3 – Paiement

Le titulaire du marché ne pourra percevoir aucun acompte et tout paiement n'interviendra qu'après service fait.

→ Mode de règlement

Le mode de règlement de l'établissement public est le virement au compte indiqué par l'entreprise retenue sur l'acte d'engagement, au vu d'une facture (joindre obligatoirement un RIB original en mode SEPA).

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à réception de la facture, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfices du titulaire.

Le taux applicable en cas d'intérêts moratoires sera le taux d'intérêt en vigueur.

La facture devra comporter, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- la référence au présent marché,
- la référence du bon de commande,
- le nom et l'adresse complète du service destinataire des prestations,
- la désignation de l'émetteur du bon de commande,
- le numéro du compte bancaire ou postal du titulaire, tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement.

→ Pénalité de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard, et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant au CCAG fournitures courantes et services.

ARTICLE 5 – CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

1 – Prestations à réaliser

L'ensemble des prestations à réaliser est détaillé à l'article 1 et dans les annexes.

2 – Exécution du marché

L'entreprise assure qu'elle respecte l'ensemble de la réglementation en vigueur.

3 – Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché prévu à l'article 47 du Code des Marchés Publics, en cas de non-conformité des renseignements communiqués par le prestataire.

ARTICLE 6 – DÉCLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Les documents produits devront être des originaux ou des copies certifiées conformes aux originaux.

Le candidat devra fournir les documents suivants :

- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager (extrait Kbis et délégation de signature le cas échéant).
- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.

Paraphe du candidat :

- Déclaration sur l'honneur (datée et signée par le candidat, cf annexe 3) pour justifier :

1) Qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales
2) Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
3) Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L1221-10, L3243-1 et L3243-2 du code du travail.

L'absence de la production des justifications prévues au présent article par le candidat, à la date limite de réception des offres, entraînera son éviction du marché.

Le présent cahier des charges doit être strictement respecté et les offres et propositions de prix TTC qui seront réputées comprendre toutes charges et taxes frappant obligatoirement les prestations concernées seront signées en original par la personne habilitée à engager le candidat.
A ces documents pourra être joint tout autre document technique et/ou explicatif jugé utile par le candidat à la compréhension et à la présentation de son offre.

ARTICLE 7 –LITIGES

Le présent contrat est un contrat administratif, par conséquent, les litiges susceptibles de naître lors de l'exécution du dit marché seront portés devant le tribunal administratif du ressort de l'établissement concerné.

Fait le 24/05/18
Au Touquet,

Le proviseur,
M. Henri CHWEUDURA

Le candidat :
nom, prénom
et fonction du responsable signataire

Paraphe du candidat :